

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
5 juin 2026

---

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Adopté

N° CL363

**AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Bergantz, rapporteure et Mme Miller, rapporteure

-----

**ARTICLE 5**

Substituer à l'alinéa 5 les trois alinéas suivants :

« b) Le troisième alinéa est ainsi modifié :

« – la première phrase est complétée par les mots : « du présent code » ;

« – est ajoutée une phrase ainsi rédigée : « Le même troisième alinéa du présent article est applicable. » ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.